

DECISION

N° 2025/181/DEC/7.2

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal, à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de fixer un droit d'entrée pour le concert Sextuor de Clarinettes de la Garde Républicaine qui aura lieu le dimanche 7 septembre 2025 à 17h30 à la Collégiale notre Dame de Saint Laurent.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le droit d'entrée pour le concert Sextuor de Clarinettes de la Garde Républicaine qui aura lieu le dimanche 7 septembre 2025 à 17h30 à la Collégiale notre Dame de Saint Laurent est fixé comme suit :

- tarif plein pour les adultes à 20 €
- gratuit pour les enfants de moins de 15 ans

Article 2 : Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le quatre août deux mil vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'EU,

Pour le maire empêché
3^{ème} adjointe
Anne Dejournet
Michel BARBIER



Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 06/08/2025

Publié le



ID : 076-217602556-20250804-2025181DEC-AI

